# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 13 JANVIER 1889. 62me Année

**Dufour & Denis,**
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
DIMANCHE, 13 JANVIER 1889.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

| | |
|---|---|
| Un an | $2 00 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Trois mois | 75 |

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.


**VENTES DE DEMAIN LUNDI.**

Par W. I. Hodgson—Au local, No 34 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez—Liqueurs, vins assortis, cidre, sirops, brandies, vinaigre et cigares, barils, kegs, damejannes, bouteilles, jugs, bottes, meubles de bureau, coffre-fort; cinq actions Smelting stock.

## La question d'immigration au Sud et en Louisiane ; l'industrie sucrière à Washington.

La question de l'immigration au Sud, en général, en Louisiane, en particulier, est plus que jamais à l'ordre du jour. On la retourne dans tous les sens, on l'étudie sous toutes ses faces, et plus on la creuse, plus on en comprend l'importance. Longtemps, on ne l'envisagea qu'au point de vue du développement des ressources agricoles et manufacturières du pays, de la richesse publique. On avait raison ; on doit être le principe et la fin de toute immigration. Malheureusement, il s'y mêle, dans notre section et, spécialement, dans notre Etat, des considérations d'un autre ordre, d'une nature toute transitoire, qui viennent s'ajouter aux principales et prennent la première place dans les préoccupations des masses.

Quand on réfléchit à la façon dont sont constitués les Etats-Unis, on conçoit le rôle étonnant qu'y joue la question de population. Le sort des différents Etats en dépend. Leur représentation ayant pour base le chiffre de leurs habitants, il en résulte des Etats forts et des Etats faibles, suivant le plus ou moins grand nombre de leurs délégués au Congrès—de sorte, qu'à un moment donné, certains d'entr'eux, ou certains groupes, courent le risque, soit, sur une question politique, soit sur une question économique, d'être sacrifiés au reste de l'Union. Il y en a même qui, par le chiffre disproportionné de leur délégation, peuvent briser tout équilibre, fausser certaines élections—celles des Présidents, par exemple—qu'on a eu le tort, non seulement de fixer au second degré, mais encore de livrer à la rivalité des Etats, en permettant à la majorité, dans chacun, de forcer la main à la minorité et d'en accaparer les voix—de sorte qu'ils en arrivent à jouer, dans le pays, presque le même rôle exigé que Paris, dans la République Française.

Dès le premier jour, le législateur avait été tellement frappé des dangers d'une pareille situation, qu'il a cherché à rétablir, par la composition de la Chambre haute, l'égalité manquée par celle des Représentants. Y a-t-il réussi complètement? Nous ne le croyons pas, mais cette constitution du Sénat, où chaque Etat jouit d'une égale délégation, n'en reste pas moins un des plus beaux monuments de la haute sagesse des fondateurs de la grande République américaine.

De là, au point de vue politique et, plus encore, au point de vue économique—car toutes les questions de droit et de liberté ayant été réglées de bonne heure, parmi nous, il ne reste plus guère à débattre que des affaires d'intérêt matériel—la nécessité, pour les Etats les moins peuplés, d'appeler à eux l'immigration, afin de grossir la population et obtenir une plus nombreuse délégation au Congrès.

En maintes circonstances, nous avons en occasion de démontrer la vérité de ce que nous avançons, aujourd'hui, pour la cinquantième fois, peut-être. Mais jamais la fausseté de notre situation devant le gouvernement général n'a été plus évidente.

On se rappelle que, tout dernièrement, il s'agissait de convoquer un Congrès de l'industrie sucrière, à Washington, sous les yeux des représentants de l'Union, en présence, surtout, du Sénat qui médite la ruine de nos planteurs, en abaissant les droits d'entrée sur les sucres étrangers de 50 pour cent. Nous ne savons s'il aura lieu, comme on l'avait annoncé ; en attendant, une délégation s'était rendue, il y a quelques jours, dans la capitale. Elle était admirablement composée : la Louisiane y était représentée par MM. Dymond, McCall, Minor et Foote, appuyés par notre sénateur R. Gibson et notre représentant Wilkinson. Le Texas Environ, de Port Sorett, accompagné du Dr Peters, défendait les intérêts du Kansas et du sorgho, et M. Johnsicart parlait au nom du syndicat sucrier (Sugar Trust).

Ces messieurs avaient à se faire entendre, devant le sous-comité de finances du Sénat, composé de MM. Allison, Aldrich, Hiscock et Vance. Ils avaient eu le bon esprit de choisir M. Dymond, pour leur porte-parole. Ceux de nos lecteurs qui connaissent notre habile planteur de Plaquemines, notre éminent président de la Bourse du sucre, savent que l'on ne pouvait mieux le main plus heureuse.

C'est un homme de premier ordre que M. Dymond. Nous l'avons entendu souvent prendre la défense de l'industrie qui lui est chère, avec beaucoup de talent, avec cette chaleur particulière de conviction qui remporte toujours des victoires de haute lutte. Nous ne nous étonnons donc pas qu'avec l'aide de ses collègues qui, eux non plus, ne manquent pas de valeur, il ait puissamment agi sur le comité, qu'il ait, à un moment donné—chose à laquelle nous ne nous attendions pas—provoqué un changement important dans la baisse du droit d'entrée, et que la diminution, fixée d'abord à 50 pour cent, ait été réduite à 37 pour cent, avec une prime de 1 pour cent par livre. Si nos lecteurs ont lu le mémoire qu'il a présenté au sous comité et qu'il ne laisse pas un mot à dire aux adversaires de la protection, pas une objection à combattre, ils comprendront cette victoire, inattendue, inespérée—nous le répétons.

Malheureusement, cette conversion du sous-comité n'a pas duré longtemps. Quand tous les sénateurs des Etats manufacturiers du Nord, qui constituent majorité, l'ancienne protection sur les productions des régions dont ils sont les avocats, aux dépens de l'industrie sucrière louisianaise, entendirent parler de l'amendement fait à la réduction convenue de 50 pour cent, ils poussèrent les hauts cris ; ce fut une clameur générale, une protestation indignée. Tout était perdu ; on avait touché à l'arche sainte. Eux aussi, républicains, avaient du patriotisme, comme les démocrates ; ils désiraient ardemment, faire disparaître les excédants embarrassants du Trésor. Ils avaient découvert un, très bon moyen d'y arriver, sans nuire à leurs commettants : c'était de condamner cette petite et lointaine Louisiane à payer pour tous. Et voilà que, par remords de conscience, on renverserait un plan si bien concerté. L'excédant ne se trouvait plus diminué que d'une façon insignifiante, ou, si l'on voulait absolument arriver à un chiffre respectable, on était obligé de toucher aux industries du Nord et de l'Ouest. C'était odieux, intolérable ; une véritable trahison. Il fallait en revenir aux premiers chiffres.

Tous, alors, de monter à l'assaut du sous-comité qui, n'ayant pas de moyens de résistance, fut obligé de se rendre, de céder aux exigences des réclamants.

De là, le retour à l'ancienne réduction de 50 pour cent. Nous croyons que l'on s'en tiendra là, et la meilleure des raisons que nous ayons de penser ainsi, c'est que la Louisiane est faible, tandis que les Etats auxquels on la sacrifie sont forts. C'est invariablement, depuis nombre d'années, la brave tactique des accapareurs et des insatiables.

Il y a, au fond de tout cela, comme en beaucoup d'autres circonstances, une question d'argent ; cela ne fait l'objet d'aucun doute, mais il y a aussi une question d'influence congressionnelle, basée sur le nombre plus ou moins grand des délégations à la Chambre. Que l'on mette de côté, pour un moment, l'action puissante, nous en convenons, des millionnaires ; pense-t-on que l'on aurait agi envers New York, la Pensylvanie, l'Ohio, l'Indiana avec le même sans façon qu'on vient de le faire à l'égard de la Louisiane ? N'en serait-il pas autrement, si cette dernière avait, à la Chambre, douze, quinze, vingt, trente représentants pour défendre ses intérêts ? Est-ce qu'on est obligé de compter avec ses six délégués ! Les choses s'arrangent en dehors d'elle, souvent, contr'elle, et quand elle veut obtenir une faveur, c'est presque toujours au prix d'un sacrifice double. Il faudrait qu'une majorité fût bien chancelante pour avoir besoin de son appui. Comprend-on, maintenant, la nécessité d'une forte délégation d'un Etat quelconque, au Congrès, afin de pouvoir y maintenir, fermement, ses droits, surtout quand il lui faut y lutter contre les intérêts opposés ; par conséquent aussi, le besoin d'une forte population, puisque c'est là-dessus que se base la représentation congressionnelle.

C'est donc à nous de n'épargner aucun effort pour attirer à nous l'immigration, et de profiter du courant qui se produit, en ce moment, dans notre direction. La leçon que nous venons de recevoir, à Washington n'est, certes, pas la première. Sachons en profiter, et Dieu veuille qu'elle soit la dernière !

Les "Standard Fashion Gazettes" de Février viennent d'être reçues et sont en vente au Salon Singer. Une prime est offerte à tout acheteur de Modèles Standard pour une somme de 50 sous ou plus considérable : un exemplaire du Standard Fashion Catalogue (valant 20 sous), le plus joli des livres illustrés qui soient. Singer Manufacturing Co., 185 rue du Canal.

## Une page de l'Histoire du Mont Carmel et des Ursulines, en Louisiane.

Il est toujours temps de bien faire, dit on. Si la présente rectification paraît tardive, qu'on veuille bien nous permettre de répondre que ce délai a été imposé par les circonstances.

Dans le No du 22 Déc. dernier, l'*Abeille* a inséré dans ses colonnes un éloge bien mérité de la Vénérée Mère Thérèse, 1ère Supérieure des religieuses du Tiers Ordre du Mont Carmel à la Nlle-Orléans, mais dans cet article digne de louanges, il s'est mêlé une erreur que nous croyons devoir relever, avec la conviction consolante que l'auteur approuvera et confirmera hautement cette rectification. L'une des noblesses du cœur n'est-elle pas en effet de savoir reconnaître qu'on s'est trompé, alors surtout que l'erreur porte une atteinte sérieuse et injuste ? On lit dans cet article : "La mission confiée à la Mère Thérèse était bien modeste (une école de couleur que les Ursulines *abandonnaient*).

Voici, dans toute sa simplicité, l'Histoire de la Fondation du Tiers Ordre du Carmel à la Nlle-Orléans.

La maison, occupée actuellement par les religieuses du Tiers-Ordre du Carmel, appartenait primitivement à Mlle Aliquot, d'un dévouement reconnu pour les enfants pauvres, surtout pour les enfants de couleur, auxquelles elle se consacra corps et âme ; mais arriva le temps où ses forces épuisées en furent plus à la hauteur de son courage et de sa bonne volonté. Mgr Deuekère, alors évêque de la Nlle-Orléans, voyait avec inquiétude et tristesse, le moment où ces pauvres enfants seraient abandonnées, et il parla de sa peine aux religieuses Ursulines. Celles-ci plient déjà sous le poids d'un travail immense, occasionné par leur nombreux et brillant pensionnat ; néanmoins elles ne purent voir la peine de leur bon évêque sans en être profondément touchées. Elles résolurent donc de faire les plus grands sacrifices pour lui ôter ce chagrin et pour se dévouer à ce grand acte de charité jusqu'à ce qu'elles puissent le transmettre à d'autres mains sûres et dévouées.

Les Ursulines aimèrent tellement cette œuvre que les religieuses les plus distinguées s'estimèrent heureuses de pouvoir s'y consacrer.

En 1837, leur Pensionnat devenant de plus en plus nombreux, et le nombre des religieuses étant insuffisant, les Supérieures songèrent à faire de nouveaux sacrifices dans le but de faire venir des religieuses de St-Joseph, pour continuer cette œuvre, qui leur était vraiment chère, mais, à la même époque, la bonne Mère Thérèse vint en Louisiane, avec une autre religieuse, Mgr Blanc leur offrit de remplacer les Ursulines ; ce qu'elles acceptèrent.

Les Ursulines avaient fait de bien grandes améliorations à la modeste maison de Mlle Aliquot et y avaient fait lever une hypothèque de trois mille piastres. Voilà en effet ce qu'elles *abandonnèrent*... Elles *abandonnèrent* davantage... Elles vendirent, avec pertes, quelques terrains d'excellent rapport pour acheter celui qui se trouvait près de la maison de Mlle Aliquot, dans le seul but de préserver d'un fâcheux voisinage les sœurs qui allaient prendre leur succession, et pour leur céder ensuite ce terrain, si tel était leur désir, et cela aux conditions et aux termes les plus faciles. De ce terrain, elles ne purent, dans la suite, leur céder qu'une partie dont elles leur firent don. L'autre fut trouvée si convenable, par Mgr Blanc, pour y élever une Eglise pour les catholiques des alentours et la commodité des religieuses, qu'il s'offrit de l'acheter et de le payer en dix ans. Les Ursulines, à qui ce terrain avait coûté dix mille deux cents piastres, et qui comprenaient à quels dures sacrifices Mgr Blanc allait se livrer pour s'acquitter de cette dette, lui en firent également don. Elles ne posèrent qu'une condition, celle que l'Eglise fût dédiée à St. Augustin, patron de leur Ordre. Tel est le germe d'abandon que les Ursulines ont fait de l'Ecole des Enfants de couleur ! Si nous avons fait quelque lumière sur ce trait de la libéralité de cette Communauté si digne sous tous les rapports, ce n'est si pour jeter le blâme sur une appréciation dont l'ignorance des faits constitue seule l'erreur, ni pour assombrir le tableau d'une vie de zèle et de dévouement. Nous avons cru seulement qu'il était équitable de rappeler les faits oubliés ou ignorés, et de rendre justice à la plus ancienne et à la plus illustre institution du pays, qui a répandu, si largement, tant de bienfaits, qu'elle vous, autant que possible, tenir dans l'ombre, avec un pencil une petite ombre sanctifie encore plus le bienfait.

UN AMI.

**Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.**—Nous donnons place dans nos colonnes de ce jour au du neuvième état de situation annuel de la corporation dont on a lu le nom en tête de ces lignes. Ceux de nos lecteurs qui suivent avec quelque intérêt les opérations de nos institutions financières, et pour lesquels les annonces à chiffres ne sont pas trop arides à parcourir, s'arrêteront à celle qui fait le sujet de ces lignes, et y verront que l'année qui vient de prendre fin a été heureuse pour l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Les primes qu'elle a encaissées se sont élevées à $308,294 83 et les pertes subies et déboursées divers à $196,162 88. Du reliquat des rentes, la Compagnie met en réserve $82,716. 00 pour ce qu'elle appelle primes non acquises de 1888 et pertes ajustées et non ajustées, et verse la différence, $29,315 05 au crédit pour le rendre plus considérable encore, en d'autres mots, pour donner à l'association des assises plus solides.

Ce acte administratif témoigne hautement de la sagesse de MM. Pierre Lanaux, président, Geo. Lanaux jr., secrétaire, et des messieurs qui partagent avec eux la responsabilité de la direction de l'Association. C'est avec un sentiment de liberté qu'ils mettent sous les yeux des actionnaires et des assurés de l'institution l'exposé auquel il est fait allusion plus haut, certains qu'ils sont que la situation prospère de cette [illegible] ne peut manquer de plaire aux plus exigeants.

Ces messieurs sont confiants en l'avenir, et, s'étayant des chiffres livrés à la publicité, ils peuvent dire que l'Association, l'année prochaine, comptera ses actionnaires au partage d'une partie des gains, c'est-à-dire qu'elle déclarera un dividende. A cette fin tous leurs efforts tendent.

La Vigne des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en soive la [illegible].

**Home Insurance Compagnie.**—C'est le nom d'une des compagnies d'assurances les plus anciennes, les plus honorablement connues et dont il nous est toujours agréable d'écrire l'éloge. A l'époque où abus voici, il est de tradition, d'obligation pour les institutions financières—compagnies d'assurances et banques—de faire part au public du résultat de leurs opérations pendant la dernière année. Si cette publicité n'a lieu, dans bien des cas, que parce que la loi l'exige, et nous comprenons fort bien que l'on répugne à faire des révélations nuisibles à nos intérêts, hâtons-nous de dire que ici n'est pas le cas ici ; et que la compagnie "Home" présente aujourd'hui à nos lecteurs un tableau de chiffres qui parle éloquemment en sa faveur, qui dit à n'en pas douter que ses affaires sont confiées à des hommes de la plus grande honorabilité, à des dirigeants de la plus haute compétence, MM. Thos. Sefton, président ; J. B. Woods, vice-président ; Jno. G. Byrd, secrétaire. La compagnie possède un capital de $400,000, c'est dire qu'elle offre toutes les garanties de solidité voulues ; et si le patronage dont elle est honorée depuis tant d'années s'accroît de jour en jour, c'est qu'elle assure aux taux les plus réduits et qu'elle apporte dans ses relations avec ses assurés la plus scrupuleuse loyauté.

Ses encaissements dans les derniers douze mois se sont élevés à $283,294 39 et ses déboursés à $247,510 29, laissant un gain réel de $35,754. 10. La compagnie "Home" est une des rares institutions en ville qui aient été en mesure, l'an passé, de payer un dividende à leurs actionnaires. Elle a donné aux siens un intérêt de sept cent sur leurs capitaux.

Nous le répétons, la compagnie en question est bien administrée, et ses clients ne lui retireront jamais leur confiance parce qu'elle saura toujours s'en montrer digne, la mériter.

Les "Standard Fashion Gazettes" de Février viennent d'être reçues et sont en vente au Salon Singer. Une prime est offerte à tout acheteur de Modèles Standard pour une somme de 50 sous ou plus considérable : un exemplaire du Standard Fashion Catalogue (valant 20 sous), le plus joli des livres illustrés qui soient. Singer Manufacturing Co., 185 rue du Canal.

**Sabots-Galoches.**

Le steamship "Inventor" avait à son bord une grande consignation de sabots et galoches. La vente en sera commencée lundi 13 courant, à l'Etoile Rouge.

**Compagnie d'assurances Germania.**—Cette excellente et populaire compagnie a touché pendant l'année qui vient de s'écouler $105,014 52 de primes, somme à laquelle il faut ajouter $31,110 53 d'intérêt et de profits et pertes, ainsi qu'un fonds de surplus de $19,307 02. Le montant des pertes, réassurances, taxes et autres dépenses, déduit du chiffre et dessus, laisse un total de profits bruts de $100,673 00. L'actif de la compagnie est de $200,673 40 ; elle a décidé qu'un second dividende semestriel serait fait sur demande aux actionnaires. Elle aura donc payé à leur ci dits pour cent pour l'année 1888. On comprendra que c'est là un beau résultat, et que les directeurs, dont on connaît le rôle et l'habileté administrative, ont tout lieu de s'en féliciter.

**Shropshir & Cie vs. Leurs Créanciers.**—MM. W. I. Hodgson & Fils, encanteurs, vendront aux enchères publiques, à 10 heures et demie du matin, lundi, 14 janvier, tout le fonds de liqueurs, vins, cigares et installations du magasin 24 rue Tchoupitoulas, actuellement dans un inventaire enregistré, et en vente en lots à la convenance des acheteurs. Pour de plus amples renseignements, voir une annonce plus loin.

—La désagréable vieille femme dont il est question dans une ballade bien connue ne vivait que de peu d'aliments et de breuvages ; et nulle qu'elle était toujours en mouvements, on est en droit de supposer qu'elle soudrait d'une indigestion chronique. Les virtuailles qu'elle absorbait, comme c'est le cas pour toutes les personnes âgées dont les organes digestifs sont affaiblis, lui faisaient du mal. Cela se passait bien avant la composition du Hostetter Stomach Bitters, sans quoi quelque ami on parent lui eut conseillé de prendre ce grand spécifique pour la dyspepsie, la constipation et l'état bilieux. C'est été un bienfait pour les personnes qui entouraient la pauvre vieille, car, en guérissant, elle eût cessé de les importuner. Les cas les plus rebelles d'indigestion sont guéris par l'amer Hostetter qui triomphe aussi des maladies nerveuses, des fièvres bilieuses, rémittentes, des rhumatismes et des maux de reins.

**Nombre de personnes refusent de** prendre l'huile de foie de morue à cause de son goût désagréable. Ce goût ne se retrouve pas dans l'**Emulsion de Scott**, faite d'huile de foie de morue et d'hypophosphites, et qui est aussi agréable au palais que le lait. C'est un remède des plus appréciés pour le traitement de la phthisie, des scrofules, des bronchites, de la débilité, de l'épuisement chez les enfants, des toux chroniques, des rhumes ; et les médecins le prescrivent dans le monde entier. Ils affirment même que les enfants la prennent avec plaisir. Pour vous convaincre de son excellence, buvez-en.

La Salsepareille d'Ayer enlève régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

Les "Standard Fashion Gazettes" de Février viennent d'être reçues et sont en vente au Salon Singer. Une prime est offerte à tout acheteur de Modèles Standard pour une somme de 50 sous ou plus considérable : un exemplaire du Standard Fashion Catalogue (valant 20 sous). Il plus joli des livres illustrés qui soient. Singer Manufacturing Co., 185 rue du Canal.

Pensées choisies de Briollet :

Les facteurs de la poste sont des hommes de lettres qui travaillent avec leurs pieds.

Le son se vend au litre. Il y a aussi la cadence qui sert à mesurer le son.

La saveur d'un fruit est une affaire qui se juge au palais.

Les œufs ne sont vraiment bien ensemble que lorsqu'ils sont brouillés.

Calembredaines :
La France a foi dans l'avenir.
Elle aussi Foix dans l'Ariège.

L'abus du vin conduit à la bière.

Quand les enfants courent la tête nue, on doit leur donner des calottes.

Le bon temps pour les vitriers, c'était quand les croisés allaient se faire démolir en Palestine.

Marié le 9 janvier 1889, par le Rév. Père Mignot, à la Cathédrale St. Louis, PAUL N. BRIERRE à Mlle IDA VREDENBURGH. Pas de cartes.

MALLARD—Décédée hier matin, à 6 heures, à l'âge de 70 ans, Dame Vve P. MALLARD, née Beltran. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Royale, 55.

**Salle de la Louisiana Mutual Benevolent Association**, 51 rue Bienville—Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.—Les officiers et les membres de cette Association sont prié de se réunir en la susdite salle, en DIMANCHE, 13 janvier, à 3 heures de l'après-midi, avec insignes, pour assister aux funérailles de leur frère défunt et fondateur de l'Association, WM. THEARD, âgé de 67 ans, natif de la Louisiane.

Par ordre de

L. P. THÉARD, Président.
L. BONEE, Jne., Secrétaire-Archiviste.
13janv—1f

KERNION—Décédé à Paris le 28 décembre 1888, à l'âge de 76 ans, CHARLES HUCHET KERNION, natif de la Nouvelle-Orléans.

**MESSE FUNÉBRE.**

Une messe funèbre sera célébrée lundi, 14 janvier 1889, à 8 heures du matin, à la Cathédrale, pour le repos de l'âme de feu PIERRE DUFORT, natif de France, décédé le 10 décembre 1888. Les parents, amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de la veuve et des enfants.

13janv—1f

## TO-KALON.

**Avis aux familles.**

**Vins supérieurs de Californie que l'on trouvera toujours chez M. P. FORGET, 150 rue Royale, entre St-Pierre et Toulouse, surtout le célèbre vin de M. Crabb.**
4 oct—au 17 fév

**Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue St-Charles**, coin des rues Carondelet et Huitième.—Nouvelle Orléans, 11 janvier 1889.—A une assemblée régulière du Conseil d'Administration de cette compagnie, un dividende de un et demi pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du mercredi, 16 janvier 1889. Le livre des transferts sera clos jusqu'au 16 janvier 1889.

V. RIVIÈRE,
Secrétaire.
12 janv—2f

## Pension ouvrière.

**M. VINCENT MARTY** prévient le public qu'il rouvrira son ancienne pension ouvrière No 40 rue Toulouse, le jeudi 10 janvier 1889, à 7 heures du soir, par un lunch auquel il convie tous ses amis.

Le prix de la pension, logement compris, sera de $4 par semaine.

Un bar est attaché à la pension.
13 janv—

**PERDUE** hier, une parure en perles fines surmontées d'une topaze—épinglette et boucles d'oreilles—le tout dans une boîte rouge. La parure est très ancienne. Une récompense libérale sera donnée à la personne la rapportant au No 56 rue de l'Esplanade.
janv—1f

## ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE LA—

**Compagnie d'Assurances Germania**

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1888 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendies | $191,553 83 | |
| Primes maritimes | 2,081 02 | |
| Primes des rivières | 1,980 27 | |
| Total des primes | $195,014 52 | |
| A ajouter: Primes non acquises de 1887 | 87,146 53 | |
| | | $282,761 05 |
| A ajouter: intérêt, profits et pertes | $26,374 15 | |
| Moins salaires et dépenses générales | 13,263 62 | |
| | | 13,110 53 |
| Fonds de surplus de 1887 | | 19,307 02 |
| Total | | $295,238 60 |
| Pertes payées— | | |
| Sur risques de feu | $71,995 24 | |
| Sur risques maritimes | 3,174 76 | |
| Sur risques de rivières | 1,200 00 | |
| | $76,370 00 | |
| Compte de réassurances | 31,669 88 | |
| Primes remises et commissions | 47,760 86 | |
| Taxes d'Etat et de Ville, Board of Underwriters, corps de sauvetage et souscriptions | 8,704 48 | |
| | | 164 565 20 |
| Profits bruts | | $130,673 40 |
| Réservé pour primes non expirées | $44,609 43 | |
| Pertes non ajustées | 11,587 86 | |
| Dividende 5 pour cent, juillet 1888 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 pour cent, janvier 1889 | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus, 1888 | 24,476 05 | |
| | $100,673 40 | $100,673 40 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour primes | $317 68 |
| Primes en voie de collection | 23,403 36 |
| Prêts sur nantissement (dépôt de titres) | 22,875 00 |
| Prêts sur hypothèques | 5,575 00 |
| Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes | 109,033 00 |
| Stocks de banques, d'assurances et autres | 21,579 00 |
| Immeuble No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières | 69,019 34 |
| Meubles de bureau et accessoires | 4,087 44 |
| Argent comptant et en banque | 13,122 68 |
| | $260,673 40 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital actions | $200,000 00 |
| Réservé pour primes non expirées | 44,609 49 |
| Pertes non payées | 11,587 86 |
| Dividende 5 pour cent, janvier 1889 | 10,000 00 |
| Fonds de surplus, 1888 | 24,476 05 |
| | $260,673 40 |

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 11ms jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 10 du courant, après avoir placé un fonds de réserve $5,109 03, a décidé de déclarer un second dividende semestriel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1888, payable sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER, | LOUIS GRUNEWALD |
| J. J. LANGES, | J. C. WECKERLING, |
| GEO. H. BRAUGHN, | J. B. MEYERS, |
| J. HASSINGER, | FRANK VATTER, |
| JOHN THORN, | P. W. DIELMAN, |
| HERM. CURTIUS, | J. B. MEYERS, |
| GEO. LIEDELICH, | C. S. FISCHER, |
| | A. G. RICKS. |

13 jan—1m

**ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME"**

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888.

| | | |
|---|---|---|
| ENCAISSEMENTS. | | |
| Primes sur les risques d'incendies | $243,022 43 | |
| Primes sur les risques de rivières | 32,191 74 | |
| Primes sur les risques de mers | 4,152 01 | |
| Primes non expirées de 1887 | 61,057 31 | $341,660 49 |
| Moins primes non expirées de 1888 | | 81,125 35 |
| | | $260,535 14 |
| A AJOUTER. | | |
| Escompte et intérêt | $21,741 25 | |
| Loyers | 985 | $ 22,720 25 |
| | | $283,264 39 |
| DÉBOURSÉS | | |
| Perte par l'incendie | $112,020 85 | |
| Pertes sur les rivières | 1,613 64 | |
| Pertes sur les mers | 6,419 77 | |
| Cancellations et réassurances | 75,131 84 | |
| Taxes et dépenses | 21,321 69 | |
| Réservé pour pertes non ajustées | 20,000 | |
| Dividendes payés en juillet 1888 | 11,000 | $247,510 29 |
| Profits nets | | $ 35,754 10 |

La Compagnie possède l'actif suivant :

| | 1888. |
|---|---|
| $107,000 Bons consolidés Crossman Ex | $187,040 00 |
| Argent en banque | 140,145 98 |
| Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux) | 53,850 00 |
| Propriété foncière (Bâtisse où est établie la Compagnie) (en 1887 $10,000) | 35,000 00 |
| 10 Actions de la Banque Nationale Mutuelle | 1,300 00 |
| Primes en voie de perception | 42,033 52 |
| Total | $459,369 50 |

Nous, soussignés, jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct fait d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEFTON, Président.
JNO. G. BYRD, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Rome, dûment assermentés, ainsi que l'exige la loi, ont déclaré que l'exposé ci-dessus est correct sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE,
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment par devant moi, en mon étude, 162 rue de la Coloumne, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

13janv—1mols JAMES FAHEY, Notaire.

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

**LA NOUVELLE-ORLÉANS.**

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er janvier 1889.

**Liste de publication.**

| | |
|---|---|
| Abadie Pierre | Gary Louis |
| Abont Vve Léon Nicolas | Janis Bastien |
| Ainsworth M. L. | Laffont Nodéline |
| Augrin Paul | Langlès Pierre Louis |
| Aipunete, Vve | Lébo Jacques |
| Barbozat Jean Eliza ou héritiers | Lefébvre Pascal |
| Burengufer Jean Antoine | Lemerle |
| Baveret Coffet Joseph | Levigne Jules |
| Boulisle Eugène | Magnon Gaspard Jean |
| Caillot Joseph | Michalet Louis |
| Cazenave Vincent | Miron J. |
| Champagne François | Mugel Victor |
| Charpentier Honoré | Paragne Jean |
| Conlon Evariste | Panpbille |
| Courtois Stanislas | Perreau de Fonterman |
| Dartolg Mario | Peter Joseph |
| De Bar | Provet Lomourier Vve |
| Desirgnes Jules Ange | Sautin Ernest |
| Dubreuil Pierre Arsène | Stoddard Howel |
| Faur Jean | Thompson Philip |
| Faur Léon | Toledano Mme née Abont |
| Ferrère François | Vammalle Basile |
| | Zelie Mme née Léonide Abont |

LETTRES.

| | |
|---|---|
| Raoul Louis | Vallet Elisa |
| Vincent Alexandre | |

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er janvier 1889.

Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

**Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 13 janvier 1889.**

| | |
|---|---|
| Barbé Etienne | Martin Mons. |
| Fisné l'Mons. | Maucle Henri Mons. |
| Gaziu B. E. | Rapp J. |
| Marsaux Felisien | |

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

## Prof. CYRILLE C. THEARD,

**No 59 1/2 Union, 3e District.**

Leçons chez lui de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

☞ Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres etc. 14 oct—

## ASSURANCES.

**Dix-neuvième Etat Annuel**

—DE—

**L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.**

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes reçues : | | |
| Sur risques de feu | $220 148 02 | |
| Sur risques de marine | 3,849 54 | |
| Sur risques de rivière | 4,004 72 | |
| | | $234,002 80 |
| A ajouter, primes non acquises de 1887 | 60,905 00 | |
| Primes totales | | $295,207 80 |
| A ajouter, intérêts et profits et pertes | | 12,896 04 |
| Revenus | | $308,104 93 |
| A déduire, pertes payées : | | |
| Sur risques de feu | $96,845 65 | |
| Sur risques de marine | 1,136 67 | |
| Sur risques de rivière | 747 41 | |
| Total des pertes payées | $98,729 13 | |
| Retour de primes et cancellations | 4,471 46 | |
| Commissions | 38,290 00 | |
| Réassurances | 19,289 05 | |
| Taxes et Licences | 4,129 09 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureaux des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc. | 81,247 56 | |
| Déboursés | | $196,162 89 |
| Surplus | | $112,031 95 |
| Primes non acquises de 1888 | $ 60,716 00 | |
| Pertes ajustées et non ajustées | 22,000 00 | 82,716 00 |
| Bénéfice net | | $29,315 95 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Argent en caisse | $ 62,278 00 |
| Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi | 15,000 00 |
| Argent entre les mains d'agents d'autres Etats | 11,762 80 |
| $10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 | 12,700 00 |
| $121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans | 135,520 00 |
| $49,000 Bons à Primes de la Nlle-Orléans | 49,440 00 |
| Primes en voie de recouvrement | 12,991 05 |
| Prêts sur hypothèques | 37,984 34 |
| Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes | 4,486 01 |
| Actions et autres valeurs | 12,144 80 |
| Meubles et installations de bureaux | 2,500 00 |
| Total | $378,107 46 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les profits nets s'élevant à $29,315 95, à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr.
Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.
13 janv—1m

## Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.

**(Casernes et Versailles.)**

**Avis aux porteurs de Bons.**

Nouvelle-Orléans, le 12 janvier 1889.

Conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée Générale, les porteurs de Bons de la Société de St-Maurice (Casernes et Versailles) sont notifiés que ces Bons seront payés, sur présentation, par le trésorier, M. Albert Dazet, rues St-Louis et Decatur, à partir du 14 courant.

Par ord